

BIENVENUE DANS LE PROGRAMME AMBASSADEUR HOKA

HOKA a pour mission d'aider les athlètes à courir plus vite, plus loin et plus longtemps. Nous concevons des chaussures et vêtements innovants pour celles et ceux qui repoussent leurs limites et vont au-delà des attentes. Nous avons l'ambition de rendre la course plus facile, plus épanouissante et plus compétitive.

Notre programme est destiné non pas à ceux qui se contentent de courir, mais à ceux qui ont l'esprit de compétition ; à ceux qui, tous les jours, qu'il pleuve ou qu'il vente, sortent de chez eux avec un objectif très clair : donner le meilleur d'eux-mêmes.

Notre programme est conçu pour ceux qui concourent régulièrement au niveau local et au-delà, qui repoussent leurs limites pour battre leurs records personnels, qui s'entraînent sur route, piste ou sentier et s'impliquent au sein de leur communauté locale.

CONTRAT EN VIGUEUR DU 20/02/2023 AU 31/12/2023

QUE FAIT UN AMBASSADEUR HOKA?

- Il court, tout simplement. Les Ambassadeurs HOKA® ne sont pas des athlètes professionnels. Ils s'entraînent et organisent leur planning de courses en fonction de leurs autres engagements personnels.
- 2. Les Ambassadeurs HOKA® peuvent être affiliés à un magasin proche de chez eux ou à HOKA.com. Ils représentent la marque au sein de la communauté de coureurs locaux. Votre distributeur associé est _______ / ou HOKA. com (Compléter ou rayer la mention inutile)

Pendant la durée de validité du contrat, l'Ambassadeur autorise l'Entreprise à utiliser dans le monde entier son image (notamment son nom, son surnom, les photos et autres représentations de celui-ci, les contenus écrits le concernant et les diffusions en direct ou en différé de ses performances) dans le cadre des activités de distribution, commercialisation, publicité, promotion et vente des produits et de la marque HOKA®.

Représentations Ambassadeur : à la demande de l'Entreprise, l'Ambassadeur pourra être amené à se présenter à des activités promotionnelles et marketing de la marque HOKA®, ainsi qu'à fournir des services de représentation dans le cadre de la production de supports marketing (des « Représentations »). Ces Représentations peuvent notamment prendre la forme de participations à des événements ou des supports testing destinés au grand public. L'Entreprise s'engage à couvrir les frais de déplacement raisonnables liés aux Représentations, dont le montant aura été validé au préalable, lorsque les dits déplacements ne relèvent pas des trajets ordinaires de l'ambassadeur. Le cas échéant, la prise en charge des autres frais de déplacement encourus au titre du présent contrat sera soumise à l'autorisation écrite préalable de l'Entreprise.

- 2.1 À des fins de clarification, l'ambassadeur est tenu de porter les produits de l'Entreprise lors de ces Représentations. À compter de la date de signature du présent contrat, l'ambassadeur est tenu de fournir son calendrier de course 2023 au Field Experience Representative HOKA® ou responsable du programme dès la signature du contrat.
- 2.2 L'ambassadeur est autorisé à conclure d'autres contrats de promotion ou de sponsoring. Il lui est toutefois strictement interdit de conclure des contrats similaires avec des concurrents de l'Entreprise.

- 2.3 L'ambassadeur s'engage à assurer une promotion positive de la marque HOKA® en toutes circonstances – avant, pendant et après les courses – de même que pendant les Représentations et lors d'événements publics.
- 3. L'ambassadeur s'engage à rechercher activement les occasions de promouvoir de façon positive la marque HOKA® et son statut d'ambassadeur. L'ambassadeur s'engage à partager régulièrement les résultats de ses séances d'entraînement et courses avec l'Entreprise et/ou son magasin sur les réseaux sociaux en indiquant « @ _______ » (si magasin associé) et/ou « @ hoka_EU » dans ses publications.
- L'ambassadeur est tenu d'utiliser exclusivement des chaussures et vêtements HOKA® lors de ses courses.

AVANTAGES POUR LES AMBASSADEURS HOKA

Les ambassadeurs reçoivent le kit suivant :

- Chaussures de running haute performance : six tenues par an, soit trois par saison.
- Tenue complète de vêtements exclusifs : deux tenues par an, soit une par saison
- Possibilité d'inscription à des courses dans le cadre d'événements sponsorisés sur demande
- Possibilité de rencontrer des athlètes HOKA lors d'événements

Nom, Prénom	Signature —
Date	